

Convocation : 9 février 2018 Affichage : 9 février 2018 Nombre des membres afférents au conseil municipal : 11 En exercice : 10 Ont pris part aux délibérations : 9	L'an deux mil dix huit, le seize du mois de février, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT. Présents : Mme Noëlle DOMENECH et Jeanne GOFFART. MM. Dominique POMMAT, Jean-François POITOU, Alexandre PASCAL-GIROUD, Stéphane ROHR, Aurélien DELBOULLE, Frédéric MONNET, Benjamin CAILLET. Absent excusé : Hervé MARAIS. Benjamin CAILLET été nommé secrétaire de séance.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1. Rythme scolaire pour la rentrée 2018/2019.

Après consultation, il ressort que les parents souhaitent majoritairement repasser à la semaine de 4 jours ; la Directrice pense que les 5 matinées d'école sont favorables en matière d'apprentissage. Plutôt qu'une garderie étendue, il semble préférable de maintenir les TAP le vendredi AM (candidature thuilarde issue de l'éducation nationale). Le Conseil Municipal, dans sa majorité, (8 pour/1 abstention) soutient la position de la Directrice et souhaite maintenir la semaine de 4.5 jours.

2. Proposition d'un tarif TAP : cycle danse.

Les élus ont recruté une prestataire. Cout pour la commune : 50€ X 5 séances. Le Conseil Municipal, dans sa majorité, (8 pour/1 abstention - qui souhaite la gratuité des TAP pour les parents d'élèves) décide qu'il sera demandé aux parents une participation de 10€ pour les 5 séances, par enfant. Le Maire précise que les familles en difficulté financière ont toujours la possibilité de solliciter l'aide sociale de la commune (CCAS).

3. Subvention Mamamouki.

Pour rappel : création en 2016 de la structure d'accueil "petite enfance" à Curienne (successeur d'Abracadabra). Subvention de LA THUILE en 2016 : 2 366€ (démarrage en septembre). Subvention 2017 : 3 000€ avec souhait de maintenir un soutien financier, mais dégressif au fil des années.

Proposition 2018 : 2 000€ validée à l'unanimité.

4. Instauration du RIFSEEP service technique.

Rappel : RIFSEEP (composé de 2 parts : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise + Complément Indemnitaire Annuel) = fusion de l'intégralité des primes en une seule. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les primes actuelles à l'identique et de les attribuer au titre du RIFSEEP, part IFSE.

5. Convention "service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Savoie".

Il s'agit de l'équivalent de la médecine du travail dans le privé. La convention actuelle a expiré le 31 décembre. Le CG73 propose de la renouveler pour 6 ans avec possibilité de résiliation chaque année. Le taux de cotisation (sur charge patronales) passe de 0.33 à 0.36% (inchangé depuis 2010). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6. Nomination d'un délégué communal "protection des données personnelles".

Il s'agit d'un nouveau règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (abroge l'ancienne directive sur la protection des données). Le maire est responsable du traitement et de la sécurité des données au niveau de la collectivité. Grand Chambéry propose de mutualiser cette mission et pour ce

faire demande la nomination d'un délégué par commune. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur le Maire.

7. Vente de bois parcelle 14.

L'abattage effectué par la Société TRV de St Pierre d' Allevard est terminé. L'agent ONF a réalisé le contrôle et estimé la quantité sortie à 55 m³. Prix de vente du bois : 23€ /tonne. Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'opération en ces termes.

8. Réhabilitation et redimensionnement de la station d'épuration du Chef-Lieu.

Proposition de Grand CHAMBERY : redimensionnement pour un équivalent de 200 habitants. Coût ramené à moins de 300 K€ financé par GC. Système retenu : disques biologiques avec rejet en zone végétalisée puis dans la Ternèze. Consultation prévue début 2018 pour travaux de mai à octobre 2018. Les élus sont favorables à ce projet.

9. Panneautage "Trail Lindar/Pic de La Sauge".

Avec l'appui de Grand Chambéry, la station des Aillons-Margériaz souhaite devenir une station de trail au cours de cette année 2018. Différents circuits ont été élaborés afin de satisfaire des coureurs de tout niveau. La station sollicite l'autorisation pour la partie du circuit passant sur LA THUILE et pour la pose de la signalétique correspondante. Tous les frais inhérents à ce balisage seront pris en charge par Grand Chambéry. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

10. Désaffectation de tombes et rachat d'un caveau pour création d'un ossuaire.

Point d'info : procès-verbal de constatation d'abandon de concession, fait. Affichage et notification aux familles : semaine prochaine. Délai légal : 3 ans avant la reprise des concessions par la commune. Une demande d'avis du centre funéraire de CHAMBERY va être transmise. La commune va acquérir un caveau libre en vue de la création d'un ossuaire.

11. Finalisation des échanges "Marais de Nécuidet".

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la liste définitive des 23 parcelles concernées et le montant de 2 973.25€ représentant la soulte à la charge de la commune, subventionnée à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau.

12. Participation à l'entretien de la plateforme de déchets verts de Puygros.

Signature en 2015 de la convention de partage de l'aire de compostage de Puygros avec mention de participation au frais d'entretien. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la facture de 1 411.53€ présentée par la commune de Puygros, pour la mise en place d'une barrière afin de réglementer l'accès.

13. Question divers : néant.

Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984. Fait en Mairie le 26 février 2018.

Le Maire
Dominique POMMAT

